



## **Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du lundi 6 février 2012**

### **ORDRE DU JOUR**

#### **10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Ouverture de la séance
- 10.02** Signature du livre d'or :  
Soeur Thérèse Deshaies - Maison de la famille Pierre Bienvenu Noailles.
- 10.03** Information par les membres du conseil d'arrondissement
- 10.04** Période d'intervention du public sur les demandes de dérogation mineure :
  - 8400, boulevard Gouin Ouest : autoriser la construction d'un bâtiment qui sera implanté à 12,41 mètres de la voie publique et dont moins de 60 % de la superficie de la façade sera construit à l'alignement de construction (40.03);
  - 9773-9791, rue Saint-Hubert : autoriser la construction de trois bâtiments qui auront une hauteur maximale de 7,31 mètres au lieu de 6,87 mètres et un dépassement des constructions hors-toit de 2,9 mètres au lieu de 2 mètres (40.04).
- 10.05** Période de questions du public
- 10.06** Correspondance et dépôt de documents :
  - a) Dépôt d'un procès-verbal de correction relatif au règlement 01-274-31 modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274);
  - b) Dépôt de la résolution CA11 27 0552, adoptée par le conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, relative au développement de nouveaux logements sociaux et à la protection du parc existant.
- 10.07** Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 février 2012.
- 10.08** Considérer comme lu et ratifier les procès-verbaux des séances ordinaire et extraordinaire du conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville des 5 et 19 décembre 2011.

## **20 – Affaires contractuelles**

- 20.01** Accorder un contrat à Aménagements Sud-Ouest (9114-5698 Québec inc.) pour le réaménagement du parc Camille pour un montant de 78 334,83 \$, taxes incluses, et autoriser une dépense de 112 334,83 \$, taxes incluses - Appel d'offres public S2011-003 – 14 soumissionnaires - Budget du P.T.I.
- 20.02** Approuver la convention à intervenir avec la Société de développement commercial de la Promenade Fleury et accorder une contribution financière maximale de 50 000 \$, à même le budget de fonctionnement, pour l'année 2012.
- 20.03** Approuver la convention à intervenir avec le FestiBlues international de Montréal, d'une durée de trois ans se terminant le 31 décembre 2014, et octroyer une contribution financière de 35 000 \$, à même le budget de fonctionnement, pour l'année 2012.

## **30 – Administration et finances**

- 30.01** Prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués pour la période du 1<sup>er</sup> novembre au 31 décembre 2011.
- 30.02** Ratifier l'entente de services intervenue avec l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension pour des opérations de déneigement sur des rues frontalières aux deux arrondissements (année 2012).
- 30.03** Autoriser une dépense de 1 000 \$, à même le budget de fonctionnement, pour l'achat de dix billets pour la participation d'élus et de représentants de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville au XXVII<sup>e</sup> Grand Prix du Conseil des arts de Montréal le 27 mars 2012.
- 30.04** Disposer à titre gratuit de matériel informatique désuet en faveur de l'organisme à but non lucratif OPEQ (Ordinateurs pour écoles du Québec) dans le cadre de l'entente entre cet organisme et la Ville de Montréal.
- 30.05** Octroyer des contributions financières totalisant 1 000 \$, à même le budget de fonctionnement, à Loisirs St-Isaac-Jogue (500 \$) et au Centre d'action bénévole Bordeaux-Cartierville (500 \$) pour la réalisation de deux fêtes d'hiver aux parcs Berthe-Louard le 5 février 2012 et De Mézy le 4 mars 2012.
- 30.06** Octroyer des contributions financières totalisant 2 300 \$, à même le budget de fonctionnement, à différents organismes pour les soutenir dans leurs activités respectives.

## **40 – Réglementation**

- 40.01** Édicter, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière d'unités de stationnement (5984), une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment sis aux 1561 à 1565, rue Fleury Est, de l'obligation de fournir deux unités de stationnement exigibles en fonction du projet d'agrandissement du bâtiment en contribuant au fonds de compensation.
- 40.02** Édicter, en vertu de l'article 521 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), une ordonnance relative à l'installation de 5 enseignes de type bannière sur le site des installations de la STM afin de reconnaître les efforts des travailleurs dans leur pratique quotidienne.

- 40.03** Accorder, à certaines conditions, une demande de dérogation mineure relative à l'alignement de construction du bâtiment projeté au 8400, boulevard Gouin Ouest, sur le lot 2963190 du Cadastre du Québec.
- 40.04** Accorder une demande de dérogation mineure relative à la hauteur maximale et aux dépassements des constructions hors-toit des trois bâtiments projetés aux 9773 à 9791, rue Saint-Hubert, sur les lots projetés 4889194, 4889195 et 4889196 du Cadastre du Québec.
- 40.05** Approuver, conformément au Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274), à certaines conditions, la demande visant la construction d'une habitation située au 8400 boulevard Gouin Ouest - Écoterritoire - Parcours riverain demande 3000449049.
- 40.06** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), une résolution visant à autoriser, pour le bâtiment multifamilial projeté à l'intersection des rues De Salaberry et Marsan, l'occupation résidentielle au rez-de-chaussée et une hauteur supérieure à la hauteur maximale - 4131, rue De Salaberry - Lots 1984029 et 1433019 du Cadastre du Québec.
- 40.07** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser pour le bâtiment portant le numéro 10550, place de l'Acadie, l'aménagement des locaux commerciaux au rez-de-chaussée d'une superficie de plancher supérieure à 100 m<sup>2</sup> - Lot 4759036 du Cadastre du Québec - Zone 0221.
- 40.08** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser l'occupation à des fins d'épicerie du rez-de-chaussée du bâtiment situé aux 5600 à 5610, rue De Salaberry - Zone 0094.
- 40.09** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser la démolition du bâtiment existant portant les numéros 12242 et 12244, rue Ranger, et la construction d'un nouveau bâtiment d'habitation de 17 unités de logement - Zone 0053.
- 40.10** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un premier projet de résolution visant à autoriser la construction d'un ensemble multifonctionnel de commerces et d'habitation dans des tours résidentielles de 6, 7 et 15 étages avec basiliaires commerciaux sur le site de L'Industrielle-Alliance situé au 1611, boulevard Crémazie Est, à l'angle de l'avenue Papineau, et abroger la résolution CA07 090082 - Zone 0621 - (Dossier en référence 11104490014).
- 40.11** Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007), un second projet de résolution visant à autoriser la construction de la Maison des arts et des lettres sur les ruines de l'ancien externat Sainte-Sophie sur le site de l'école Sophie-Barat portant les numéros 1105 à 1239, boulevard Gouin Est - Lot 2496751 du Cadastre du Québec - Zone 0291 - (Dossier en référence 1110449008).

- 40.12** Adopter un règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville (01-274) visant à changer les limites de zones, les usages prescrits, les hauteurs, les taux d'implantation et les densités pour les abords des boulevards Laurentien et Gouin Ouest et des rues du Bocage, Vanier, Périnault et De Pontgravé, et à introduire des objectifs et critères de plans d'implantation et d'intégration architecturale pour les terrains adjacents au boulevard Laurentien en y ajoutant un objectif relatif à la réduction des îlots de chaleur urbains et deux critères relatifs aux revêtements et à l'implantation des bâtiments pour favoriser la réduction des îlots de chaleur urbains (01-274-31).
- 40.13** A) Donner un avis de motion en vue de l'adoption par le conseil municipal d'un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) relativement à l'affectation et à la densité dans le but de permettre la réalisation du projet L'Industrielle-Alliance situé au 1611, boulevard Crémazie Est, sur le lot 2499279 du Cadastre du Québec - (Dossier en référence 1110449013).
- B) Adopter un projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) et le transmettre au conseil municipal pour adoption, et ce, relativement à l'affectation et à la densité dans le but de permettre la réalisation du projet L'Industrielle-Alliance situé au 1611, boulevard Crémazie Est sur le lot 2499279 du Cadastre du Québec - (Dossier en référence 1110449013).
- 40.14** Donner un avis de motion en vue de l'adoption d'un Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs pour l'exercice financier 2012 (RCA11 09013), quant à la délivrance de permis pour un stationnement réservé et une occupation temporaire du domaine public (articles 33 et 38) - Dossier en référence 1111082005.
- 40.15** Donner un avis de motion en vue de l'adoption, en vertu de l'article 134 de la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (L.R.Q., chapitre S-4.1.1), d'un règlement autorisant une garderie au sous-sol du bâtiment situé aux 10860-10862, rue De Saint-Réal - Lot 3879819 du Cadastre du Québec - Zone 0207.
- 40.16** Approuver la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville, autoriser l'occupation du domaine public et édicter, selon le cas, des ordonnances permettant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, d'aliments et de boissons alcooliques ou non et l'installation de bannières.

## **60 – Information**

- 60.01** Déposer et transmettre au conseil municipal, conformément au Règlement sur l'utilisation des pesticides (04-041), le bilan 2011 pour l'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville.

## **70 – Autres sujets**

- 70.01** Prendre acte du dépôt des procès-verbaux des réunions du comité consultatif d'urbanisme tenues les 9 novembre et 7 décembre 2011.
- 70.02** Affaires nouvelles
- 70.03** Levée de la séance